



Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Réf. : DIA-CMP02-2411-012



Propriétaire : Mairie de Dagneux,
Adresse du bien : 974 Rue de Genève, Château Chiloup,
01120 DAGNEUX
Nature du bien : Château (9 pièces), bien meublé
Localisation du bien : Etage R+2
Numéro de lot : Sans objet
Date du permis de construire : Avant 1949
Date limite de validité : 13/11/2024

Etat Parasitaire

Date limite de validité : 13/11/2024

Absence d'état parasitaire : L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence de traces d'insectes à larves xylophages, la présence de champignons lignivores ou d'autres agents de dégradation biologique du bois.

Absence de termites : L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence de termites en activité ou des indices d'infestation de termites.

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics réalisés.

Elle est donnée à titre indicatif, seuls des rapports complets avec leurs annexes ont une valeur contractuelle.

* pour le cas où il est indiqué validité illimitée d'un des diagnostics, un rapport n'est plus valide en cas : de travaux, de changement de réglementation, dans le cas de diagnostic amiante pour les parties concernant des obligations ou recommandations issues des grilles d'évaluation d'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi que le contenu des dites grilles.



Les intervenants du dossier



Propriétaire : Mairie de Dagneux,

Place de l'Hôtel de Ville, 01120 DAGNEUX



Votre cabinet :

1 Rue du Docteur Ebrard, 01000 BOURG EN BRESSE

06 33 71 47 82

bourgenbresse@diagamter.com



Technicien : Monsieur Roger WINTERSTEIN

06 33 71 47 82

roger.winterstein@diagamter.com



Monsieur Roger WINTERSTEIN
Diagnosticteur certifié

Synthèse dossier
Réf. : DIA-CMP02-2411-012



Sommaire

Rapport Etat parasitaire	4
Attestation d'assurance du dossier	35
Certificat de compétences du dossier	36
Éléments de repérage	37
Conditions particulières DDT	43
Attestation sur l'honneur DDT	44

> Constat d'état parasitaire

Rappel de la mission

L'objet de la mission est l'établissement d'un constat d'état parasitaire réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution.

Donneur d'ordre

Si différent du propriétaire

Propriétaire

Mairie de Dagneux,
Place de l'Hôtel de Ville, 01120 DAGNEUX

Identification des parties d'immeubles ou de l'ouvrage visités

Adresse du bien	974 Rue de Genève Château Chiloup 01120 DAGNEUX
Description Sommaire	Château (9 pièces), bien meublé
Localisation lot principal	Etage R+2
Désignations des lots	Non communiquées
Références cadastrales	Section : AC, N° parcelle : 693
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien indépendant
Permis de construire délivré en	Avant 1949
Documents fournis	

Le client déclare ne pas avoir connaissance de la réalisation de traitements antérieurs contre les agents de dégradation biologique du bois ou contre l'humidité du bâti ou de l'ouvrage

Références de la mission

Commande effectuée le	13/11/2024
Première visite réalisée le	14/11/2024 de 08:30 à :
Opérateur de repérage	Monsieur Roger WINTERSTEIN
Entreprise	A-DIAG-B
Assurances	RC PRO AXA RCP n° 10397153404 - Montant de garantie : 2.000.000 € - Date de validité : 31/12/2024
Sous-traitance	Sans objet
Certification	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Qualixpert 17 Rue Borel 81100 CASTRES (Réf : C3815)

Conclusion de la mission d'investigation

Absence d'indices d'infestation de Termites

L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence de termites en activité ou des indices d'infestation de termites.

Absence d'indices d'infestation de Champignons lignivores

L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence d'indices d'infestations de champignons lignivores.

Absence d'indices d'infestation d'insectes à larves xylophages

L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence de traces d'insectes à larves xylophages.

Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat de présence ou d'absence d'agents biologiques de dégradation du bois (termites, insectes à larves xylophages et champignons lignivores).

En cas de vente d'un immeuble bâti, ce constat peut être utilisé pendant moins de 0 mois pour être joint à l'acte authentique pour exonérer le vendeur de la garantie des vices cachés constitués par la présence d'agents biologiques de dégradation du bois.

Fait à BOURG EN BRESSE, le 14/11/2024

Monsieur Roger WINTERSTEIN
Diagnosticteur certifié





Identification des parties d'immeubles ou de l'ouvrage visitées et des éléments infestés ou ayant été infestés par les agents de dégradation biologique du bois et ceux qui ne le sont pas

Bâtiments et parties de bâtiments visités Parties d'immeubles bâties et non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultats des constatations de présence d'indices d'infestation de termites *	Résultats des constatations insectes à larves xylophages*	Résultats des constatations champignons lignivores*	Commentaire
Château					
Sous-sol					
(1) Cave	Sol (Terre)	-	-	-	
(1) Cave	Mur (Pierre)	-	-	-	
(1) Cave	Plafond (Voutains pierres)	-	-	-	
Niveau 0					
(2) Cuisine	Sol (Tomette)	-	-	-	
(2) Cuisine	Mur (Ciment tapissé)	-	-	-	
(2) Cuisine	Plafond (Plâtre)	-	-	-	
(2) Cuisine	Plinthes (Bois Peinture)	-	-	-	
(2) Cuisine	Cimaise (Bois Peinture)	-	-	-	
(2) Cuisine	Huisserie Porte-Fenêtre A (Bois Vernis)	-	-	-	
(2) Cuisine	Porte-Fenêtre A (Bois Vernis)	-	-	-	
(2) Cuisine	Huisserie Porte B (Bois peint)	-	-	-	
(2) Cuisine	Porte B (Bois peint)	-	-	-	
(2) Cuisine	Huisserie Porte C1 (Bois peint)	-	-	-	
(2) Cuisine	Porte C1 (Bois peint)	-	-	-	
(2) Cuisine	Huisserie Porte C2 (Bois peint)	-	-	-	
(2) Cuisine	Porte C2 (Bois peint)	-	-	-	
(2) Cuisine	Encadrement B (Bois Peinture)	-	-	-	
(2) Cuisine	Encadrement C1 (Bois Peinture)	-	-	-	



(2) Cuisine	Encadrement Peinture]	C2 (Bois	-	-	-	
(2) Cuisine	Encadrement Peinture]	A (Bois	-	-	-	
(2) Cuisine	Encadrement Peinture]	D (Bois	-	-	-	
(2) Cuisine	Embrasure A (Peinture)		-	-	-	
(2) Cuisine	Embrasure B (Peinture)		-	-	-	
(2) Cuisine	Linteau A (Bois Peinture)		-	-	-	
(2) Cuisine	Linteau B (Bois Peinture)		-	-	-	
Niveau 0						
(3) Séjour	Sol (Tomette)		-	-	-	
(3) Séjour	Sol (Béton)		-	-	-	
(3) Séjour	Sol (Moquette)		-	-	-	
(3) Séjour	Mur (Ciment tapissé)		-	-	-	
(3) Séjour	Plafond (Plâtre peint)		-	-	-	
(3) Séjour	Plinthes (Bois Peinture)		-	-	-	
(3) Séjour	Cimaise (Bois Peinture)		-	-	-	
(3) Séjour	Huissierie Porte A1 (Bois peint)		-	-	-	
(3) Séjour	Porte A1 (Bois peint)		-	-	-	
(3) Séjour	Huissierie Porte A2 (Bois peint)		-	-	-	
(3) Séjour	Porte A2 (Bois peint)		-	-	-	
(3) Séjour	Huissierie Porte C (Bois peint)		-	-	-	
(3) Séjour	Porte C (Bois peint)		-	-	-	
(3) Séjour	Huissierie Porte D1 (Bois peint)		-	-	-	
(3) Séjour	Porte D1 (Bois peint)		-	-	-	
(3) Séjour	Huissierie Porte D2 (Bois peint)		-	-	-	
(3) Séjour	Porte D2 (Bois peint)		-	-	-	
(3) Séjour	Huissierie Fenêtre B1 (Bois Peinture)		-	-	-	
(3) Séjour	Fenêtre B1 (Bois Peinture)		-	-	-	
(3) Séjour	Huissierie Fenêtre B2 (Bois Peinture)		-	-	-	
(3) Séjour	Fenêtre B2 (Bois Peinture)		-	-	-	
(3) Séjour	Volet B1 (Bois peint)		-	-	-	
(3) Séjour	Volet B2 (Bois peint)		-	-	-	
(3) Séjour	Encadrement A1 (Bois		-	-	-	



	Peinture]					
(3) Séjour	Encadrement A2 (Bois Peinture]	-	-	-		
(3) Séjour	Encadrement B1 (Bois Peinture]	-	-	-		
(3) Séjour	Encadrement B2 (Bois Peinture]	-	-	-		
(3) Séjour	Encadrement C1 (Bois Peinture]	-	-	-		
(3) Séjour	Encadrement C2 (Bois Peinture]	-	-	-		
(3) Séjour	Encadrement D1 (Bois Peinture]	-	-	-		
(3) Séjour	Encadrement D2 (Bois Peinture]	-	-	-		
(3) Séjour	Cheminée A (Bois Peinture]	-	-	-		
(3) Séjour	Embrasure B1 (Bois Peinture]	-	-	-		
(3) Séjour	Embrasure B2 (Bois Peinture]	-	-	-		
(3) Séjour	Allège B1 (Bois Peinture]	-	-	-		
(3) Séjour	Allège B2 (Bois Peinture]	-	-	-		
(3) Séjour	Linteau B1 (Bois Peinture]	-	-	-		
(3) Séjour	Linteau B2 (Bois Peinture]	-	-	-		
(3) Séjour	Plafond (Bois peint]	-	-	-		
Niveau 0						
(4) Pièce 1	Sol (Parquet]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Mur (Ciment tapissé]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Plafond (Plâtre peint]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Plinthes (Bois Peinture]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Huisserie Porte A (Bois peint]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Porte A (Bois peint]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Huisserie Fenêtre B (Bois Peinture]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Fenêtre B (Bois Peinture]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Huisserie Fenêtre C (Bois Peinture]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Fenêtre C (Bois Peinture]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Volet B (Bois peint]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Volet C (Bois peint]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Encadrement A (Bois	-	-	-		



	Peinture]					
(4) Pièce 1	Encadrement B (Bois Peinture]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Encadrement C (Bois Peinture]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Encadrement D (Bois Peinture]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Embrasure A (Bois Peinture]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Embrasure B (Plâtre Peinture]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Embrasure C (Plâtre Peinture]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Allège B (Bois Peinture]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Allège C (Plâtre Peinture]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Linteau A (Bois Peinture]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Linteau B (Plâtre Peinture]	-	-	-		
(4) Pièce 1	Linteau C (Plâtre Peinture]	-	-	-		
Niveau 0						
(5) Couloir 1	Sol (Tomette)	-	-	-		
(5) Couloir 1	Sol (Béton)	-	-	-		
(5) Couloir 1	Mur (Ciment Peinture]	-	-	-		
(5) Couloir 1	Plafond (Plâtre peint]	-	-	-		
(5) Couloir 1	Plinthes (Bois Peinture]	-	-	-		
(5) Couloir 1	Huisserie Porte A (Bois peint]	-	-	-		
(5) Couloir 1	Porte A (Bois peint]	-	-	-		
(5) Couloir 1	Huisserie Porte C1 (Bois peint]	-	-	-		
(5) Couloir 1	Porte C1 (Bois peint]	-	-	-		
(5) Couloir 1	Huisserie Porte C2 (Bois peint]	-	-	-		
(5) Couloir 1	Porte C2 (Bois peint]	-	-	-		
(5) Couloir 1	Huisserie Porte C3 (Bois peint]	-	-	-		
(5) Couloir 1	Porte C3 (Bois peint]	-	-	-		
(5) Couloir 1	Huisserie Porte E1 (Bois peint]	-	-	-		
(5) Couloir 1	Porte E1 (Bois peint]	-	-	-		
(5) Couloir 1	Huisserie Porte E2 (Bois peint]	-	-	-		
(5) Couloir 1	Porte E2 (Bois peint]	-	-	-		
(5) Couloir 1	Huisserie Porte E3 (Bois	-	-	-		



	peint]				
(5) Couloir 1	Porte E3 (Bois peint)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Huisserie Porte G (Bois peint)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Porte G (Bois peint)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Huisserie Porte H (Bois peint)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Porte H (Bois peint)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Cimaise (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Huisserie Fenêtre E1 (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Fenêtre E1 (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Huisserie Fenêtre E2 (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Fenêtre E2 (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Volet E1 (Bois peint)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Volet E2 (Bois peint)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Embrasure E1 (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Embrasure E2 (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Allège E1 (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Allège E2 (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Linteau E1 (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Linteau E2 (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Encadrement A (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Encadrement C1 (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Encadrement C2 (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Encadrement C3 (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Encadrement E1 (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Encadrement E2 (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Encadrement E3 (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Encadrement G (Bois Peinture)	-	-	-	
(5) Couloir 1	Encadrement H (Bois Peinture)	-	-	-	



	Peinture]				
(5) Couloir 1	Encadrement E4 (Bois Peinture]	-	-	-	
(5) Couloir 1	Encadrement E5 (Bois Peinture]	-	-	-	
Niveau 0					
(6) WC 1	Sol (Carrelage)	-	-	-	
(6) WC 1	Mur (Plâtre et faïence]	-	-	-	
(6) WC 1	Plafond (Plâtre peint]	-	-	-	
(6) WC 1	Huissierie Porte A (Bois peint]	-	-	-	
(6) WC 1	Porte A (Bois peint]	-	-	-	
Niveau 0					
(7) SdE	Sol (Carrelage)	-	-	-	
(7) SdE	Mur (Ciment Faïence]	-	-	-	
(7) SdE	Mur (Ciment Peinture]	-	-	-	
(7) SdE	Plafond (Ciment Peinture]	-	-	-	
(7) SdE	Plinthes (Carrelage)	-	-	-	
(7) SdE	Huissierie Porte A (Bois peint]	-	-	-	
(7) SdE	Porte A (Bois peint]	-	-	-	
(7) SdE	Huissierie Porte B (Bois peint]	-	-	-	
(7) SdE	Porte B (Bois peint]	-	-	-	
(7) SdE	Huissierie Fenêtre B (Bois Peinture]	-	-	-	
(7) SdE	Fenêtre B (Bois Peinture]	-	-	-	
(7) SdE	Huissierie Fenêtre D (Bois Peinture]	-	-	-	
(7) SdE	Fenêtre D (Bois Peinture]	-	-	-	
(7) SdE	Volet B (Bois peint]	-	-	-	
(7) SdE	Volet D1 (Bois peint]	-	-	-	
(7) SdE	Volet D2 (Bois peint]	-	-	-	
(7) SdE	Porte de placard D (Bois Peinture]	-	-	-	
(7) SdE	Embrasure D (Ciment Peinture]	-	-	-	
(7) SdE	Embrasure B (Ciment Peinture]	-	-	-	
(7) SdE	Tablette D (Carrelage)	-	-	-	
(7) SdE	Linteau D (Ciment Peinture]	-	-	-	
(7) SdE	Linteau B (Ciment Peinture]	-	-	-	
(7) SdE	Encadrement B (Bois	-	-	-	



	Peinture]				
Niveau 0					
(8) Couloir 2	Sol (Parquet)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Mur (Plâtre peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Plafond (Plâtre peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Porte A (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Huisserie Porte C (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Porte C (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Huisserie Porte D1 (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Porte D1 (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Huisserie Porte D2 (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Porte D2 (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Huisserie Porte D3 (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Porte D3 (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Huisserie Porte D4 (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Porte D4 (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Huisserie Porte D5 (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Porte D5 (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Huisserie Fenêtre B1 (Bois Peinture)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Fenêtre B1 (Bois Peinture)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Huisserie Fenêtre B2 (Bois Peinture)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Fenêtre B2 (Bois Peinture)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Huisserie Fenêtre B3 (Bois Peinture)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Fenêtre B3 (Bois Peinture)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Huisserie Fenêtre B4 (Bois Peinture)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Fenêtre B4 (Bois Peinture)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Volet B1 (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Volet B2 (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Volet B3 (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Volet B4 (Bois peint)	-	-	-	
(8) Couloir 2	Embrasement B1 (Bois	-	-	-	



	Peinture]						
{8} Couloir 2	Embrasure B2 (Bois Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Embrasure B3 (Bois Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Embrasure B4 (Bois Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Allège B1 (Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Allège B2 (Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Allège B3 (Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Allège B4 (Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Encadrement A (Bois Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Encadrement B1 (Bois Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Encadrement B2 (Bois Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Encadrement B3 (Bois Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Encadrement B4 (Bois Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Encadrement C (Bois Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Encadrement D1 (Bois Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Encadrement D2 (Bois Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Encadrement D3 (Bois Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Encadrement D4 (Bois Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Encadrement D5 (Bois Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Cimaise (Bois Peinture]	-	-	-			
{8} Couloir 2	Sol (Béton]	-	-	-			
Niveau 0							
{9} Pièce 2	Sol (Béton]	-	-	-			
{9} Pièce 2	Mur (Ciment Crépi peint]	-	-	-			
{9} Pièce 2	Plafond (Plâtre peint]	-	-	-			
{9} Pièce 2	Huisserie Porte A (Bois peint]	-	-	-			
{9} Pièce 2	Porte A (Bois peint]	-	-	-			



[9] Pièce 2	Huisserie Porte B (Bois peint)	-	-	-	
[9] Pièce 2	Porte B (Bois peint)	-	-	-	
[9] Pièce 2	Huisserie Fenêtre C (Peinture)	-	-	-	
[9] Pièce 2	Fenêtre C (Peinture)	-	-	-	
[9] Pièce 2	Volet C (Bois peint)	-	-	-	
Niveau 0					
[10] WC 2	Sol (Béton)	-	-	-	
[10] WC 2	Mur (Ciment Faïence)	-	-	-	
[10] WC 2	Mur (Ciment Peinture)	-	-	-	
[10] WC 2	Mur (Bois peint)	-	-	-	
[10] WC 2	Plafond (Plâtre peint)	-	-	-	
[10] WC 2	Plinthes (Bois Peinture)	-	-	-	
[10] WC 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[10] WC 2	Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[10] WC 2	Huisserie Fenêtre C (Bois Peinture)	-	-	-	
[10] WC 2	Fenêtre C (Bois Peinture)	-	-	-	
Niveau 0					
[11] Pièce 3	Sol (Carrelage)	-	-	-	
[11] Pièce 3	Mur (Plâtre et faïence)	-	-	-	
[11] Pièce 3	Mur (Plâtre peint)	-	-	-	
[11] Pièce 3	Plafond (Plâtre peint)	-	-	-	
[11] Pièce 3	Plinthes (Bois Peinture)	-	-	-	
[11] Pièce 3	Huisserie Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[11] Pièce 3	Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[11] Pièce 3	Huisserie Porte D (Bois peint)	-	-	-	
[11] Pièce 3	Porte D (Bois peint)	-	-	-	
[11] Pièce 3	Huisserie Fenêtre C (Bois Peinture)	-	-	-	
[11] Pièce 3	Fenêtre C (Bois Peinture)	-	-	-	
[11] Pièce 3	Volet C (Bois peint)	-	-	-	
[11] Pièce 3	Embrasure B (Bois Peinture)	-	-	-	
[11] Pièce 3	Embrasure C (Bois Peinture)	-	-	-	
[11] Pièce 3	Linteau B (Bois Peinture)	-	-	-	
[11] Pièce 3	Linteau C (Bois Peinture)	-	-	-	
[11] Pièce 3	Tablette C (Bois Peinture)	-	-	-	
Niveau 0					
[12] Entrée	Sol (Parquet)	-	-	-	
[12] Entrée	Mur (Ciment tapissé)	-	-	-	



[12] Entrée	Plafond (Plâtre peint)	-	-	-	
[12] Entrée	Plinthes (Bois Vernis)	-	-	-	
[12] Entrée	Cimaise (Bois Peinture)	-	-	-	
[12] Entrée	Encadrement A (Bois Vernis)	-	-	-	
[12] Entrée	Encadrement B1 (Bois Vernis)	-	-	-	
[12] Entrée	Encadrement B2 (Bois Vernis)	-	-	-	
[12] Entrée	Encadrement C (Bois Vernis)	-	-	-	
[12] Entrée	Encadrement D1 (Bois Vernis)	-	-	-	
[12] Entrée	Encadrement D2 (Bois Vernis)	-	-	-	
[12] Entrée	Embrasure B (Bois Vernis)	-	-	-	
[12] Entrée	Embrasure C (Bois Vernis)	-	-	-	
[12] Entrée	Linteau B (Bois Vernis)	-	-	-	
[12] Entrée	Linteau C (Bois Vernis)	-	-	-	
[12] Entrée	Volet B (Bois Vernis)	-	-	-	
[12] Entrée	Huisserie Fenêtre B (Bois Vernis)	-	-	-	
[12] Entrée	Fenêtre B (Bois Vernis)	-	-	-	
[12] Entrée	Embrasure B (Vernis)	-	-	-	
[12] Entrée	Embrasure C (Vernis)	-	-	-	
[12] Entrée	Allège B (Peinture)	-	-	-	
Niveau 0					
[13] Salon	Sol (Parquet)	-	-	-	
[13] Salon	Mur (Ciment tapissé)	-	-	-	
[13] Salon	Plafond (Plâtre peint)	-	-	-	
[13] Salon	Plafond (Bois peint)	-	-	-	
[13] Salon	Plinthes (Bois Peinture)	-	-	-	
[13] Salon	Cimaise (Bois Peinture)	-	-	-	
[13] Salon	Huisserie Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[13] Salon	Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[13] Salon	Huisserie Porte C1 (Bois peint)	-	-	-	
[13] Salon	Porte C1 (Bois peint)	-	-	-	
[13] Salon	Huisserie Porte C2 (Bois peint)	-	-	-	
[13] Salon	Porte C2 (Bois peint)	-	-	-	
[13] Salon	Huisserie Porte D1 (Bois	-	-	-	



	peint]				
[13] Salon	Porte D1 (Bois peint)	-	-	-	
[13] Salon	Huisserie Porte D2 (Bois peint)	-	-	-	
[13] Salon	Porte D2 (Bois peint)	-	-	-	
[13] Salon	Huisserie Fenêtre B1 (Bois Peinture)	-	-	-	
[13] Salon	Fenêtre B1 (Bois Peinture)	-	-	-	
[13] Salon	Huisserie Fenêtre B2 (Bois Peinture)	-	-	-	
[13] Salon	Fenêtre B2 (Bois Peinture)	-	-	-	
[13] Salon	Volet B1 (Bois peint)	-	-	-	
[13] Salon	Volet B2 (Bois peint)	-	-	-	
[13] Salon	Embrasure B1 (Bois Peinture)	-	-	-	
[13] Salon	Embrasure B2 (Bois Peinture)	-	-	-	
[13] Salon	Linteau B1 (Bois Peinture)	-	-	-	
[13] Salon	Linteau B2 (Bois Peinture)	-	-	-	
[13] Salon	Allège B1 (Bois Peinture)	-	-	-	
[13] Salon	Allège B2 (Bois Peinture)	-	-	-	
[13] Salon	Cheminée C (Bois Peinture)	-	-	-	
Extérieur					
[14] Débarras	Mur (Pisé)	-	-	-	
[14] Débarras	Mur (Pierre)	-	-	-	
[14] Débarras	Plafond (Solives Peinture)	-	-	-	
[14] Débarras	Plafond (Poutres bois Peinture)	-	-	-	
[14] Débarras	Huisserie Porte A1 (Bois peint)	-	-	-	
[14] Débarras	Porte A1 (Bois peint)	-	-	-	
[14] Débarras	Huisserie Porte A2 (Bois peint)	-	-	-	
[14] Débarras	Porte A2 (Bois peint)	-	-	-	
[14] Débarras	Huisserie Porte D (Bois peint)	-	-	-	
[14] Débarras	Porte D (Bois peint)	-	-	-	
Extérieur					
[15] Etable	Sol (Terre)	-	-	-	
[15] Etable	Sol (Pierre)	-	-	-	
[15] Etable	Mur (Terre crue et plâtre Peinture)	-	-	-	



[15] Etable	Plafond (Bois peint)	-	-	-	
[15] Etable	Huisserie Porte A (Bois Vernis)	-	-	-	
[15] Etable	Porte A (Bois Vernis)	-	-	-	
[15] Etable	Huisserie Porte B (Bois Vernis)	-	-	-	
[15] Etable	Porte B (Bois Vernis)	-	-	-	
[15] Etable	Huisserie Porte C1 (Bois Vernis)	-	-	-	
[15] Etable	Porte C1 (Bois Vernis)	-	-	-	
[15] Etable	Huisserie Porte C2 (Bois Vernis)	-	-	-	
[15] Etable	Porte C2 (Bois Vernis)	-	-	-	
[15] Etable	Huisserie Porte C3 (Bois Vernis)	-	-	-	
[15] Etable	Porte C3 (Bois Vernis)	-	-	-	
Extérieur					
[16] Annexe	Sol (Bois)	-	-	-	
[16] Annexe	Mur (Pisé Peinture)	-	-	-	
[16] Annexe	Plafond (Bois peint)	-	-	-	
[16] Annexe	Huisserie Porte B1 (Bois peint)	-	-	-	
[16] Annexe	Porte B1 (Bois peint)	-	-	-	
[16] Annexe	Huisserie Porte B2 (Bois peint)	-	-	-	
[16] Annexe	Porte B2 (Bois peint)	-	-	-	
[16] Annexe	Volet B (Bois peint)	-	-	-	
[16] Annexe	Volet C (Bois peint)	-	-	-	
Niveau 1					
[17] Dégagement	Sol (Béton)	-	-	-	
[17] Dégagement	Sol (Carrelage)	-	-	-	
[17] Dégagement	Sol (Bois)	-	-	-	
[17] Dégagement	Mur (Plâtre peint)	-	-	-	
[17] Dégagement	Plafond (Plâtre peint)	-	-	-	
[17] Dégagement	Plinthes (Bois Peinture)	-	-	-	
[17] Dégagement	Cimaise (Bois Peinture)	-	-	-	
[17] Dégagement	Huisserie Porte A1 (Bois peint)	-	-	-	
[17] Dégagement	Porte A1 (Bois peint)	-	-	-	
[17] Dégagement	Huisserie Porte A2 (Bois peint)	-	-	-	



(17) Dégagement	Porte A2 (Bois peint)	-	-	-	
(17) Dégagement	Huisserie Porte A3 (Bois peint)	-	-	-	
(17) Dégagement	Porte A3 (Bois peint)	-	-	-	
(17) Dégagement	Huisserie Porte A4 (Bois peint)	-	-	-	
(17) Dégagement	Porte A4 (Bois peint)	-	-	-	
(17) Dégagement	Huisserie Porte A5 (Bois peint)	-	-	-	
(17) Dégagement	Porte A5 (Bois peint)	-	-	-	
(17) Dégagement	Huisserie Porte A6 (Bois peint)	-	-	-	
(17) Dégagement	Porte A6 (Bois peint)	-	-	-	
(17) Dégagement	Huisserie Porte A7 (Bois peint)	-	-	-	
(17) Dégagement	Porte A7 (Bois peint)	-	-	-	
(17) Dégagement	Huisserie Porte D (Bois peint)	-	-	-	
(17) Dégagement	Porte D (Bois peint)	-	-	-	
(17) Dégagement	Huisserie Porte C (Bois peint)	-	-	-	
(17) Dégagement	Porte C (Bois peint)	-	-	-	
(17) Dégagement	Huisserie Fenêtre C1 (Bois Peinture)	-	-	-	
(17) Dégagement	Fenêtre C1 (Bois Peinture)	-	-	-	
(17) Dégagement	Huisserie Fenêtre C2 (Bois Peinture)	-	-	-	
(17) Dégagement	Fenêtre C2 (Bois Peinture)	-	-	-	
(17) Dégagement	Huisserie Fenêtre C3 (Bois Peinture)	-	-	-	
(17) Dégagement	Fenêtre C3 (Bois Peinture)	-	-	-	
(17) Dégagement	Huisserie Fenêtre C4 (Bois Peinture)	-	-	-	
(17) Dégagement	Fenêtre C4 (Bois Peinture)	-	-	-	
(17) Dégagement	Huisserie Fenêtre C5 (Bois Peinture)	-	-	-	
(17) Dégagement	Fenêtre C5 (Bois Peinture)	-	-	-	
(17) Dégagement	Huisserie Fenêtre C6 (Bois Peinture)	-	-	-	
(17) Dégagement	Fenêtre C6 (Bois Peinture)	-	-	-	
(17) Dégagement	Huisserie Porte-Fenêtre B (Bois Peinture)	-	-	-	
(17) Dégagement	Porte-Fenêtre B (Bois	-	-	-	



	Peinture]				
[17] Dégagement	Volet B (Bois peint)	-	-	-	
[17] Dégagement	Volet C1 (Bois peint)	-	-	-	
[17] Dégagement	Volet C2 (Bois peint)	-	-	-	
[17] Dégagement	Volet C3 (Bois peint)	-	-	-	
[17] Dégagement	Volet C4 (Bois peint)	-	-	-	
[17] Dégagement	Volet C5 (Bois peint)	-	-	-	
[17] Dégagement	Volet C6 (Bois peint)	-	-	-	
[17] Dégagement	Embrasure C1 (Bois Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Embrasure C2 (Bois Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Embrasure C3 (Bois Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Embrasure C4 (Bois Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Embrasure C5 (Bois Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Embrasure C6 (Bois Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Embrasure B (Plâtre Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Allège C1 (Bois Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Allège C2 (Bois Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Allège C3 (Bois Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Allège C4 (Bois Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Allège C5 (Bois Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Allège C6 (Bois Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Linteau B (Plâtre Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Linteau C1 (Plâtre Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Linteau C2 (Plâtre Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Linteau C3 (Plâtre Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Linteau C4 (Plâtre Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Linteau C5 (Plâtre Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Linteau C6 (Plâtre Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Encadrement A1 (Bois Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Encadrement A2 (Bois Peinture]	-	-	-	
[17] Dégagement	Encadrement A3 (Bois Peinture]	-	-	-	



[17] Dégagement	Encadrement Peinture]	A4	(Bois	-	-	-	
[17] Dégagement	Encadrement Peinture]	A5	(Bois	-	-	-	
[17] Dégagement	Encadrement Peinture]	A6	(Bois	-	-	-	
[17] Dégagement	Encadrement Peinture]	A7	(Bois	-	-	-	
[17] Dégagement	Encadrement Peinture]	B	(Bois	-	-	-	
[17] Dégagement	Encadrement Peinture]	C1	(Bois	-	-	-	
[17] Dégagement	Encadrement Peinture]	C2	(Bois	-	-	-	
[17] Dégagement	Encadrement Peinture]	C3	(Bois	-	-	-	
[17] Dégagement	Encadrement Peinture]	C4	(Bois	-	-	-	
[17] Dégagement	Encadrement Peinture]	C5	(Bois	-	-	-	
[17] Dégagement	Encadrement Peinture]	C6	(Bois	-	-	-	
[17] Dégagement	Encadrement Peinture]	D	(Bois	-	-	-	
Niveau 1							
[18] Chambre 1	Sol (Parquet)			-	-	-	
[18] Chambre 1	Mur (Ciment tapissé)			-	-	-	
[18] Chambre 1	Plafond (Plâtre peint)			-	-	-	
[18] Chambre 1	Plinthes (Bois Peinture)			-	-	-	
[18] Chambre 1	Cimaise (Bois Peinture)			-	-	-	
[18] Chambre 1	Huissierie Porte A (Bois peint)			-	-	-	
[18] Chambre 1	Porte A (Bois peint)			-	-	-	
[18] Chambre 1	Huissierie Porte B (Bois peint)			-	-	-	
[18] Chambre 1	Porte B (Bois peint)			-	-	-	
[18] Chambre 1	Huissierie Porte D (Bois peint)			-	-	-	
[18] Chambre 1	Porte D (Bois peint)			-	-	-	
[18] Chambre 1	Huissierie Fenêtre C (Bois Peinture)			-	-	-	
[18] Chambre 1	Fenêtre C (Bois Peinture)			-	-	-	
[18] Chambre 1	Volet C (Bois peint)			-	-	-	
[18] Chambre 1	Allège C (Bois Peinture)			-	-	-	



[18] Chambre 1	Embrasure C (Bois Peinture)	-	-	-	
[18] Chambre 1	Linteau C (Bois Peinture)	-	-	-	
[18] Chambre 1	Encadrement A (Bois Peinture)	-	-	-	
[18] Chambre 1	Encadrement B (Bois Peinture)	-	-	-	
[18] Chambre 1	Encadrement C (Bois Peinture)	-	-	-	
[18] Chambre 1	Encadrement D (Bois Peinture)	-	-	-	
Niveau 1					
[19] Chambre 2	Sol (Parquet)	-	-	-	
[19] Chambre 2	Mur [Tapisserie]	-	-	-	
[19] Chambre 2	Plafond (Plâtre peint)	-	-	-	
[19] Chambre 2	Plinthes (Bois Peinture)	-	-	-	
[19] Chambre 2	Cimaise (Bois Peinture)	-	-	-	
[19] Chambre 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[19] Chambre 2	Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[19] Chambre 2	Huisserie Porte C (Bois peint)	-	-	-	
[19] Chambre 2	Porte C (Bois peint)	-	-	-	
[19] Chambre 2	Huisserie Porte-Fenêtre D (Bois Peinture)	-	-	-	
[19] Chambre 2	Porte-Fenêtre D (Bois Peinture)	-	-	-	
[19] Chambre 2	Volet D (Bois peint)	-	-	-	
[19] Chambre 2	Embrasure D (Bois Peinture)	-	-	-	
[19] Chambre 2	Linteau D (Bois Peinture)	-	-	-	
[19] Chambre 2	Mur (Ciment Faïence)	-	-	-	
Niveau 1					
[20] Chambre 3	Sol (Parquet)	-	-	-	
[20] Chambre 3	Mur (Ciment tapissé)	-	-	-	
[20] Chambre 3	Plafond (Solives Vernis)	-	-	-	
[20] Chambre 3	Plinthes (Bois Peinture)	-	-	-	
[20] Chambre 3	Cimaise (Bois Peinture)	-	-	-	
[20] Chambre 3	Huisserie Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[20] Chambre 3	Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[20] Chambre 3	Huisserie Porte B1 (Bois peint)	-	-	-	
[20] Chambre 3	Porte B1 (Bois peint)	-	-	-	
[20] Chambre 3	Huisserie Porte D1 (Bois	-	-	-	



	peint]				
(20) Chambre 3	Porte D1 (Bois peint)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Huisserie Porte D2 (Bois peint)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Porte D2 (Bois peint)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Huisserie Porte D3 (Bois peint)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Porte D3 (Bois peint)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Huisserie Porte D4 (Bois peint)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Porte D4 (Bois peint)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Huisserie Porte E (Bois peint)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Porte E (Bois peint)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Huisserie Porte B2 (Bois peint)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Porte B2 (Bois peint)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Huisserie Fenêtre C1 (Bois Peinture)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Fenêtre C1 (Bois Peinture)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Huisserie Fenêtre C2 (Bois Peinture)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Fenêtre C2 (Bois Peinture)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Volet C1 (Bois peint)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Volet C2 (Bois peint)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Embrasure C1 (Bois Vernis)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Embrasure C2 (Bois Vernis)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Linteau C1 (Bois Vernis)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Linteau C2 (Bois Vernis)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Encadrement A1 (Bois Vernis)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Encadrement A2 (Bois Vernis)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Encadrement A3 (Bois Vernis)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Encadrement B1 (Bois Vernis)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Encadrement B2 (Bois Vernis)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Encadrement C1 (Bois Vernis)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Encadrement C2 (Bois Vernis)	-	-	-	



	Vernis)				
(20) Chambre 3	Encadrement D1 (Bois Vernis)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Encadrement D2 (Bois Vernis)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Encadrement D3 (Bois Vernis)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Encadrement D4 (Bois Vernis)	-	-	-	
(20) Chambre 3	Cheminée (Bois Vernis)	-	-	-	
Niveau 1					
(21) Pièce 4	Sol (Bois)	-	-	-	
(21) Pièce 4	Mur (Plâtre peint)	-	-	-	
(21) Pièce 4	Plafond (Plâtre peint)	-	-	-	
(21) Pièce 4	Huisserie Porte (Bois Vernis)	-	-	-	
(21) Pièce 4	Porte (Bois Vernis)	-	-	-	
(21) Pièce 4	Plinthes (Bois Vernis)	-	-	-	
(21) Pièce 4	Huisserie Fenêtre C1 (Bois Peinture)	-	-	-	
(21) Pièce 4	Fenêtre C1 (Bois Peinture)	-	-	-	
(21) Pièce 4	Huisserie Fenêtre C2 (Bois Peinture)	-	-	-	
(21) Pièce 4	Fenêtre C2 (Bois Peinture)	-	-	-	
Niveau 1					
(22) WC 3	Sol (Sol plastique)	-	-	-	
(22) WC 3	Sol (Bois)	-	-	-	
(22) WC 3	Mur (Plâtre tapissé)	-	-	-	
(22) WC 3	Mur (Bois peint)	-	-	-	
(22) WC 3	Plafond (Bois peint)	-	-	-	
(22) WC 3	Huisserie Fenêtre (Bois Peinture)	-	-	-	
(22) WC 3	Fenêtre (Bois Peinture)	-	-	-	
(22) WC 3	Embrasure D (Bois Peinture)	-	-	-	
(22) WC 3	Tablette D (Bois Peinture)	-	-	-	
(22) WC 3	Linteau D (Bois Peinture)	-	-	-	
(22) WC 3	Encadrement A (Bois Peinture)	-	-	-	
Niveau 1					
(23) SdB	Sol (Sol plastique)	-	-	-	
(23) SdB	Mur (Plâtre peint)	-	-	-	



[23] SdB	Mur (Plâtre tapissé)	-	-	-	
[23] SdB	Plafond (Ciment Peinture)	-	-	-	
[23] SdB	Plinthes (Bois Peinture)	-	-	-	
[23] SdB	Huisserie Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[23] SdB	Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[23] SdB	Huisserie Porte B (Bois peint)	-	-	-	
[23] SdB	Porte B (Bois peint)	-	-	-	
[23] SdB	Huisserie Fenêtre B (Bois Peinture)	-	-	-	
[23] SdB	Fenêtre B (Bois Peinture)	-	-	-	
[23] SdB	Huisserie Fenêtre D (Bois Peinture)	-	-	-	
[23] SdB	Fenêtre D (Bois Peinture)	-	-	-	
[23] SdB	Volet B (Bois peint)	-	-	-	
[23] SdB	Volet D (Bois peint)	-	-	-	
[23] SdB	Embrasure B (Ciment Peinture)	-	-	-	
[23] SdB	Embrasure D (Ciment Peinture)	-	-	-	
[23] SdB	Tablette B (Bois Peinture)	-	-	-	
[23] SdB	Tablette D (Bois Peinture)	-	-	-	
[23] SdB	Volet intérieur B (Bois Peinture)	-	-	-	
[23] SdB	Volet intérieur D (Bois Peinture)	-	-	-	
[23] SdB	Tablette B (Bois Peinture)	-	-	-	
[23] SdB	Tablette D (Bois Peinture)	-	-	-	
[23] SdB	Garde corps B (Métal Peinture)	-	-	-	
[23] SdB	Limon (Bois Peinture)	-	-	-	
Niveau 1					
[24] Pièce 5	Sol (Bois)	-	-	-	
[24] Pièce 5	Mur (Ciment Peinture)	-	-	-	
[24] Pièce 5	Plafond (Plâtre peint)	-	-	-	
[24] Pièce 5	Huisserie Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[24] Pièce 5	Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[24] Pièce 5	Huisserie Porte D (Bois peint)	-	-	-	
[24] Pièce 5	Porte D (Bois peint)	-	-	-	
[24] Pièce 5	Huisserie Fenêtre B (Bois et métal Peinture)	-	-	-	



[24] Pièce 5	Fenêtre B (Bois et métal Peinture)	-	-	-	
[24] Pièce 5	Huisserie Fenêtre C (Bois et métal Peinture)	-	-	-	
[24] Pièce 5	Fenêtre C (Bois et métal Peinture)	-	-	-	
Niveau 1					
[26] Chambre 4	Sol (Parquet)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Mur (Plâtre tapissé)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Plafond (Plâtre peint)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Plinthes (Bois Peinture)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Cimaise (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Huisserie Porte A1 (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Porte A1 (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Huisserie Porte A2 (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Porte A2 (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Huisserie Porte C (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Porte C (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Huisserie Porte D (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Porte D (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Huisserie Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Huisserie Porte B (Bois peint)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Porte B (Bois peint)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Porte de placard B (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Cheminée B (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Huisserie Fenêtre C1 (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Fenêtre C1 (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Huisserie Fenêtre C2 (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Fenêtre C2 (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Volet C1 (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Volet C2 (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Embrasure C1 (Bois Vernis)	-	-	-	
[26] Chambre 4	Embrasure C2 (Bois Vernis)	-	-	-	



(26) Chambre 4	Allège C1 (Bois Vernis)	-	-	-	
(26) Chambre 4	Allège C2 (Bois Vernis)	-	-	-	
(26) Chambre 4	Linteau C1 (Bois Vernis)	-	-	-	
(26) Chambre 4	Linteau C2 (Bois Vernis)	-	-	-	
(26) Chambre 4	Encadrement A1 (Bois Vernis)	-	-	-	
(26) Chambre 4	Encadrement A2 (Bois Vernis)	-	-	-	
(26) Chambre 4	Encadrement C1 (Bois Vernis)	-	-	-	
(26) Chambre 4	Encadrement C2 (Bois Vernis)	-	-	-	
(26) Chambre 4	Encadrement C3 (Bois Vernis)	-	-	-	
(26) Chambre 4	Encadrement D (Bois Vernis)	-	-	-	
(26) Chambre 4	Huissierie Fenêtre C1 (Métal Peinture)	-	-	-	
(26) Chambre 4	Fenêtre C1 (Métal Peinture)	-	-	-	
(26) Chambre 4	Huissierie Fenêtre C2 (Métal Peinture)	-	-	-	
(26) Chambre 4	Fenêtre C2 (Métal Peinture)	-	-	-	
Niveau 1					
(27) Chambre 5	Sol (Parquet)	-	-	-	
(27) Chambre 5	Mur (Ciment tapissé)	-	-	-	
(27) Chambre 5	Plafond (Plâtre peint)	-	-	-	
(27) Chambre 5	Plinthes (Bois Peinture)	-	-	-	
(27) Chambre 5	Cimaise (Bois Peinture)	-	-	-	
(27) Chambre 5	Huissierie Porte A (Bois peint)	-	-	-	
(27) Chambre 5	Porte A (Bois peint)	-	-	-	
(27) Chambre 5	Huissierie Porte D (Bois peint)	-	-	-	
(27) Chambre 5	Porte D (Bois peint)	-	-	-	
(27) Chambre 5	Mur (Ciment Faïence)	-	-	-	
(27) Chambre 5	Huissierie Fenêtre B (Bois Peinture)	-	-	-	
(27) Chambre 5	Fenêtre B (Bois Peinture)	-	-	-	
(27) Chambre 5	Volet B (Bois peint)	-	-	-	
(27) Chambre 5	Cheminée C (Bois Peinture)	-	-	-	
(27) Chambre 5	Allège B (Bois Peinture)	-	-	-	
(27) Chambre 5	Embrasure B (Bois Peinture)	-	-	-	
(27) Chambre 5	Linteau B (Bois Peinture)	-	-	-	



Niveau 1/2

(28) Escalier	Mur (Ciment Peinture)	-	-	-	
(28) Escalier	Contremarches (Pierre)	-	-	-	
(28) Escalier	Marches (Pierre)	-	-	-	
(28) Escalier	Limon (Bois Peinture)	-	-	-	

Niveau 2

(29) Dgt	Sol (Tomette)	-	-	-	
(29) Dgt	Mur (Plâtre peint)	-	-	-	
(29) Dgt	Plafond (Plâtre peint)	-	-	-	
(29) Dgt	Plinthes (Bois Peinture)	-	-	-	
(29) Dgt	Huisserie Porte B (Bois peint)	-	-	-	
(29) Dgt	Porte B (Bois peint)	-	-	-	
(29) Dgt	Huisserie Porte D (Bois peint)	-	-	-	
(29) Dgt	Porte D (Bois peint)	-	-	-	
(29) Dgt	Huisserie Porte A (Bois peint)	-	-	-	
(29) Dgt	Porte A (Bois peint)	-	-	-	
(29) Dgt	Encadrement A (Bois Peinture)	-	-	-	
(29) Dgt	Encadrement D (Bois Peinture)	-	-	-	
(29) Dgt	Encadrement B (Bois Peinture)	-	-	-	
(29) Dgt	Huisserie Fenêtre C (Bois Peinture)	-	-	-	
(29) Dgt	Fenêtre C (Bois Peinture)	-	-	-	
(29) Dgt	Huisserie Fenêtre C (Bois Peinture)	-	-	-	
(29) Dgt	Fenêtre C (Bois Peinture)	-	-	-	
(29) Dgt	Embrasure C (Plâtre Peinture)	-	-	-	
(29) Dgt	Tablette C (Bois Peinture)	-	-	-	
(29) Dgt	Balustres (Métal Peinture)	-	-	-	
(29) Dgt	Limon (Bois Peinture)	-	-	-	
(29) Dgt	Main courante (Bois Peinture)	-	-	-	
(29) Dgt	Contremarches (Bois)	-	-	-	
(29) Dgt	Marches (Bois)	-	-	-	

Niveau 2

(30) Grenier 1	Sol (Béton)	-	-	-	
(30) Grenier 1	Sol (Bois)	-	-	-	



(30) Grenier 1	Sol (Bois isolation)	-	-	-	
(30) Grenier 1	Mur (Ciment Peinture)	-	-	-	
(30) Grenier 1	Plafond (Charpente sous tuiles)	-	-	-	

Niveau 2

(31) Grenier 2	Sol (Bois)	-	-	-	
(31) Grenier 2	Mur (Ciment Crépi peint)	-	-	-	
(31) Grenier 2	Plafond (Charpente sous tuiles)	-	-	-	

Niveau 2

(32) Pièce 7	Sol (Bois)	-	-	-	
(32) Pièce 7	Mur (Plâtre peint)	-	-	-	
(32) Pièce 7	Plafond (Plâtre peint)	-	-	-	
(32) Pièce 7	Plinthes (Bois Peinture)	-	-	-	
(32) Pièce 7	Huisserie Porte A (Bois peint)	-	-	-	
(32) Pièce 7	Porte A (Bois peint)	-	-	-	
(32) Pièce 7	Huisserie Fenêtre C (Bois Peinture)	-	-	-	
(32) Pièce 7	Fenêtre C (Bois Peinture)	-	-	-	
(32) Pièce 7	Volet C (Bois peint)	-	-	-	
(32) Pièce 7	Embrasure C (Bois Peinture)	-	-	-	
(32) Pièce 7	Linteau C (Plâtre Peinture)	-	-	-	
(32) Pièce 7	Garde corps C (Métal Peinture)	-	-	-	

Extérieur Château

* - = absence d'indice d'infestation par un agent de dégradation biologique du bois.



Identification des parties d'immeubles n'ayant pas été visitées et justification

Designation	Justification
Pièce 6	Effondrement des plafond et planchers

Moyens d'investigation utilisés

- Outillages : lampe de forte puissance, poinçon fin type alène, hache, machette, humidimètre, stéthoscope, loupe éclairante grossissante 10 fois, échelle.
- Méthodologie basée selon la norme NF P03-200 de mai 2016

Récapitulation des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments non examinés et justification

Tous les ouvrages dont l'opérateur a eu connaissance ont été visités.

Obligation du propriétaire

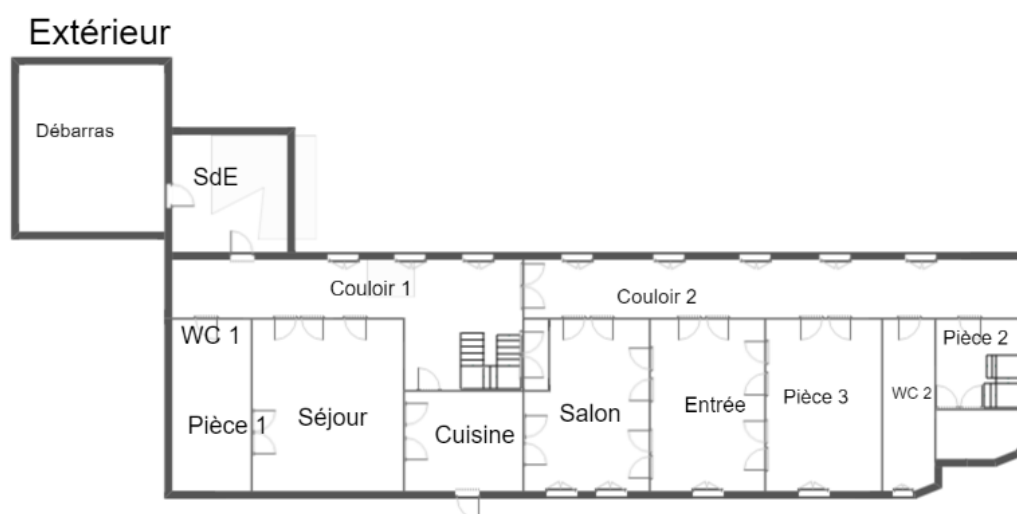
Sans objet il est rappelé l'obligation par l'occupant de déclarer en mairie la présence de mэрule dans un immeuble bâti. A défaut d'occupant, la déclaration incombe au propriétaire. Pour les parties communes d'un immeuble bâti de copropriété, la déclaration incombe au syndicat des copropriétaires.

Constatations diverses

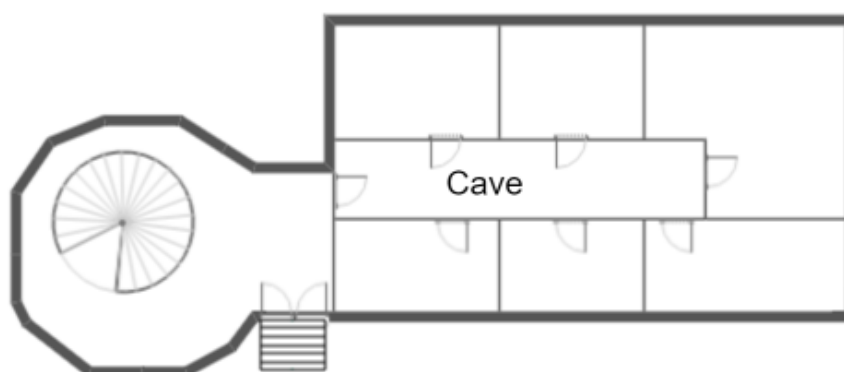
Examen des meubles de l'habitation

Parties d'immeubles bâties et non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Constatations diverses
Niveau 0 Couloir 1	Cimaise (Bois Peinture)	Fortement endommagé par de la petite vrille

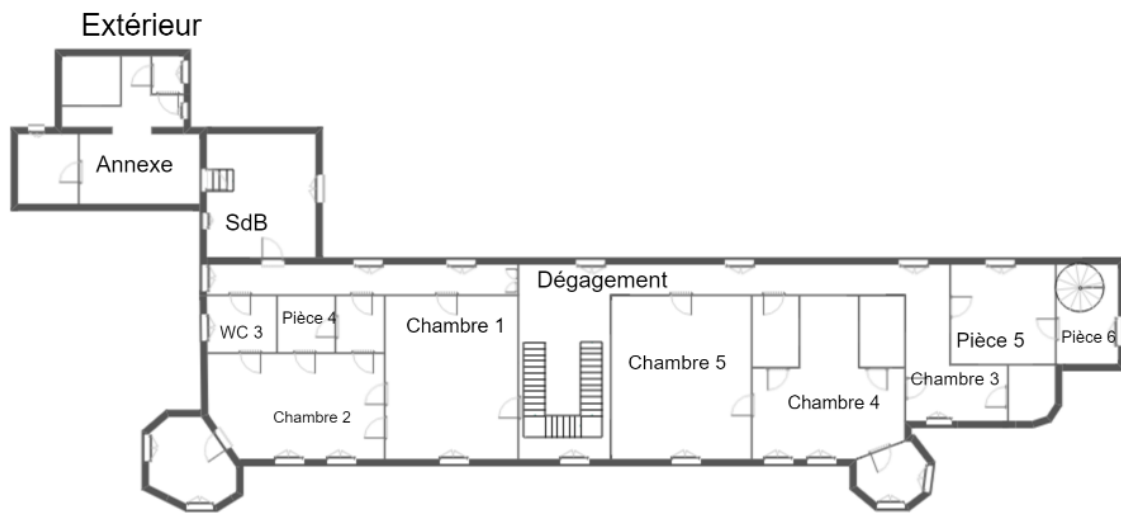
Schéma du constat



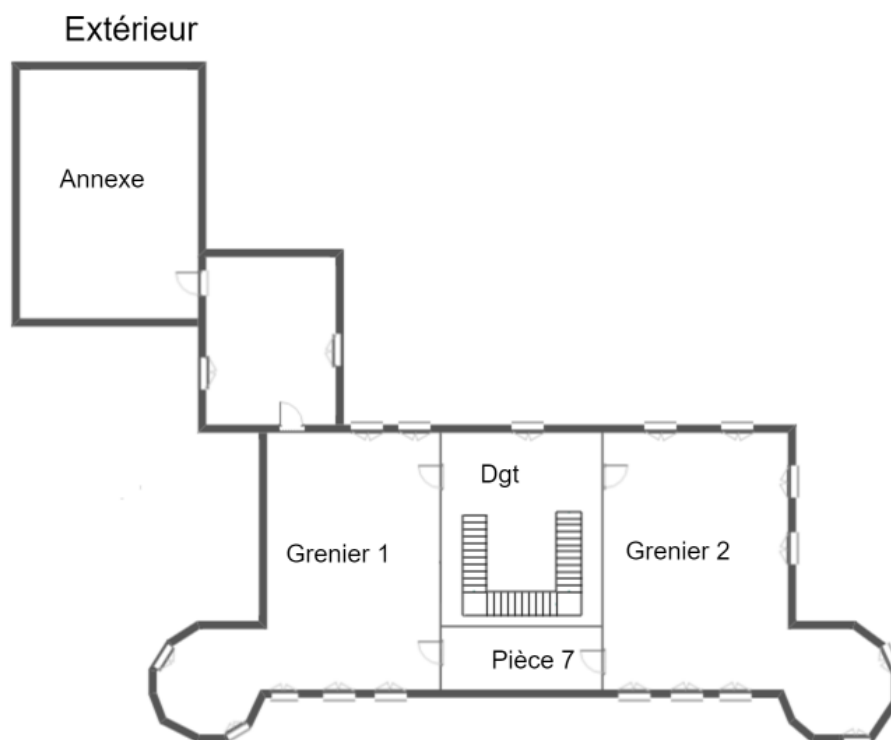
Niveau 0



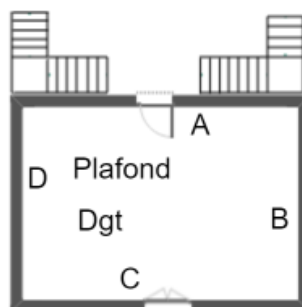
Sous-sol



Niveau 1



Niveau 2



Niveau 2

Conditions particulières d'exécution

Textes de référence

- Code de la Construction et de l'Habitation (Art. L126-4 à L126-6, R126-2 à R126-6, R126-42, D126-43 et L131-3).
- Arrêtés municipaux ou préfectoraux en vigueur (consulter la Direction Départementale de l'Equipeement ou la mairie du lieu de diagnostic).
- Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
- Norme NF P03-200 de mai 2016 relative au constat de l'état parasitaire dans un immeuble bâti ou non bâti ou d'un ouvrage.

Précisions

Le constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis ou non bâtis ou d'un ouvrage est limité (sauf mission différente expressément spécifiée à la commande) à la recherche des agents de dégradation biologique du bois et de leurs traces prévues en application des lois, décrets ou arrêtés en vigueur au lieu et à la date du diagnostic. Selon la norme NF P03-200 de mai 2016 l'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Le présent rapport n'a pas vocation à être utilisé en tant que cahier des charges pour la réalisation de travaux de traitement palliatif des bois en cas de signalement de dégradations dues à des agents de dégradation biologique du bois.



Conformément à la norme NF P03-200 de mai 2016, l'opérateur ayant réalisé cet état parasitaire n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état. Il n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les agents de dégradation biologique des bois.

Dans les immeubles collectifs, l'état parasitaire concerne exclusivement les parties privatives faisant l'objet de la vente, sauf mission différente expressément spécifiée à la commande. Les parties communes doivent faire l'objet d'un diagnostic complet et spécifique. Néanmoins, celles-ci pourront être visitées en partie par le diagnostiqueur sans pour autant les exonérer des vices-cachés liés aux agents de dégradation biologique des bois et notamment les termites.

2 catégories de termites en France métropolitaine :

- Termites souterrains (Réticulitermes) : termites très dévastateurs pour les habitations. Catégorie de termites ciblée par la réglementation. Ils vivent dans les sols et remontent dans les bâtis à la recherche de cellulose dont ils se nourrissent (bois œuvrés ou non, papier, carton). Durant leur recherche de nourriture, ils peuvent dégrader de nombreux autres matériaux dont ils ne s'alimentent pas (plâtres, isolants, PVC...).
- Termites dits de bois secs (Kalotermites) : termites très rarement rencontrés dans les bâtis et causant des dégâts ponctuels. Ils se rencontrent essentiellement dans les départements du pourtour méditerranéen.

3 catégories de termites dans les Départements et Régions d'Outre-Mer :

- Termites souterrains (Coptotermes, Prorethinoctonus, Heterotermes) : termites provoquant des dégâts très importants dans les bâtiments. Très actifs, les conditions climatiques favorisent leur développement. Leur mode de vie est semblable aux termites souterrains présents en France métropolitaine.
- Termites dits de bois sec (Cryptotermes, Incisitermes) : termites provoquant des dégâts principalement dans les bois d'œuvres et les bois ouvrés. Leur besoin en eau étant peu important, l'humidité des bois leur suffit à se développer.
- Termites arboricoles (Nasutitermes) : termites souvent dans les arbres, peuvent provoquer de graves dégâts. Ils construisent des réseaux de galeries tunnels souterrains pour exploiter les végétaux et aller jusqu'aux bâtiments.

NOTE 1 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 126-4 et R126-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

NOTE 2 Dans le cas de la présence de mûre, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue à l'article L 126-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Définitions (Selon norme NF P03-200 de mai 2016)

Etat parasitaire : situation d'un immeuble ou d'un ouvrage vis-à-vis des agents de dégradation biologique du bois

Constat de l'état parasitaire : reconnaissance d'un immeuble ou d'un ouvrage vis-à-vis des agents de dégradation biologique du bois.

Agent de dégradation biologique du bois : insectes destructeurs du bois et champignons lignivores

Infestation : présence ou indice de présence d'agent de dégradation biologique du bois.

Ouvrage : réalisation en bois ou en matériau dérivé du bois tel qu'une ossature en bois, une charpente, un plancher, une passerelle, un platelage, un ponton, une terrasse, un escalier, une pergola, etc.

 Attestation d'assurance

GALEY-LABAUTHE & ASSOCIES
21 Place Dupuy
31000 TOULOUSE
Tel. 05 62 73 09 09
email. agence.galeylabauthe@axa.fr
n° Orias 10 053 214



ATTESTATION D'ASSURANCE

La société AXA FRANCE représentée par GALEY-LABAUTHE & ASSOCIES atteste que l'entreprise **A-DIAG-B** représentée par **Monsieur Philippe CIAMPA**, domiciliée **1 Rue du Docteur Ebrard 01000 BOURG EN BRESSE** est titulaire du contrat suivant, en cours pour la période du 01/05/2024 au 31/12/2024 couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile suivant les dispositions des conditions générales et particulières :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE N° 10397153404 Contrat « Individuel »

Pour les activités désignées ci-dessous, telles que décrites aux conditions particulières du contrat ci-dessus référencés et exercées conformément aux dispositions des décrets et lois en vigueur :

- Amiante avant démolition
- Diagnostic Technique Global (DTG)
- Mérules avant démolition
- Plomb avant travaux
- Qualité de l'air (benzène, CO2, formaldéhyde)
- Assainissement collectif
- Constat Amiante Vente sans mention
- Contrôle périodique amiante
- DPE projeté
- Dossier Technique Amiante avec mention
- ENSA (Etat des Nuisances Sonores Aériennes)
- Etat des installations intérieures de Gaz
- Etat des Risques et Pollutions
- Etat relatif à la présence de Termites dans le bâti
- Mérules
- Superficie Carrez/Habitable et autres
- CQV (Certificat de qualité de vie)
- Plan 2D/3D
- Amiante avant travaux immeubles bâtis
- Etat descriptif de division (EDD)
- Plomb avant démolition
- Projet de Plan Pluriannuel de Travaux
- Termites avant démolition
- Audit énergétique
- Constat du Risque d'Exposition au Plomb (vente, location, parties communes)
- Diagnostic de Performance Énergétique sans mention
- Dossier Amiante Parties Privatives
- Dossier Technique Amiante sans mention
- Etat des installations intérieures d'Electricité
- Etat des Risques de pollution des sols (ERPS)
- Etat parasitaire
- Etats des lieux
- Règlement de copropriété (Création/modification)
- Certificat d'ensoleillement
- Photo 360 et visite virtuelle

Extrait du tableau des garanties spécifiques à l'assuré désigné ci-dessus et par Cabinet de diagnostics :

1. Tous dommages corporels matériels et immatériels consécutifs confondus : 12 000 000 € par sinistre
2. Faute inexcusable (dommages corporels) : 1.000.000 € par sinistre et 2.000.000 € par année d'assurance
3. Atteinte à l'environnement : Tous dommages confondus : 1 000 000 € par année d'assurance
4. Dommages immatériels non consécutifs : 2.000.000 € par sinistre et par année d'assurance
5. Dommages aux biens confiés : 350 000 € par sinistre
6. Défense : inclus dans la garantie mise en jeu
7. Recours : 28.354 € par litige

La présente attestation ne peut engager la compagnie AXA FRANCE en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel il se réfère.

Fait à Toulouse, le 13 mai 2024

GALEY-LABAUTHE & ASSOCIES

GALEY-LABAUTHE & ASSOCIES
21 Place Dupuy - 31000 TOULOUSE
Tél. 05 62 73 09 09
Mail : agence.galeylabauthe@axa.fr
N° Orias 10 053 214

AXA France IARD S.A. au capital de 214 799 036 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunitaire n° FR 14 722 057 460 - AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siècle 775 699 509. TVA intracommunitaire n° FR 19 775 699 509. Sièges sociaux : 312, Terrasse de l'Asche - 02727 Nanterre Cedex - Entreprise régie par le Code des Assurances. Opérations d'assurances encadrées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

Certificat de compétence



La certification
QUALIXPERT
des diagnostiqueurs

Certificat N° C3815

Monsieur Roger WINTERSTEIN

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :



cofrac
CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N° 4-0094
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Amiante avec mention	Certificat valable Du 01/12/2023 au 30/11/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 12/10/2023 au 11/10/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 03/11/2023 au 02/11/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 01/12/2023 au 30/11/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 01/12/2023 au 30/11/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 01/12/2023 au 30/11/2030	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.

Date d'établissement le dimanche 01 septembre 2024

Marjorie ALBERT



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
 Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Borel - 81100 Castres
 Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com
 SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Eléments de repérage

Descriptifs pièces et volumes

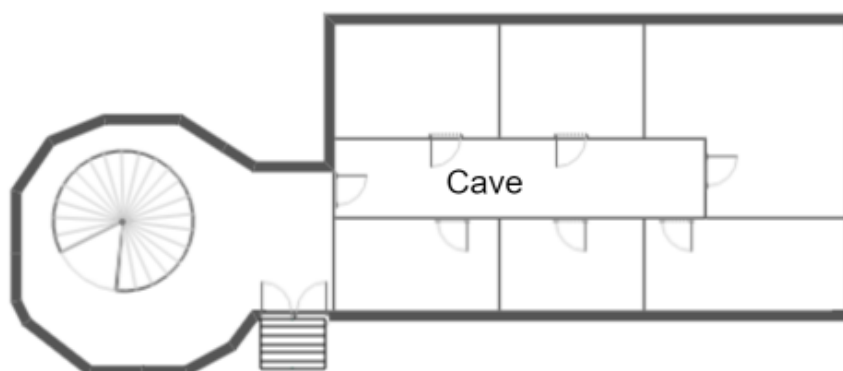
Désignation	Descriptif
Sous-sol	
(1) Cave	Sol (Terre) Mur (Pierre) Plafond (Voutains pierres)
Niveau 0	
(2) Cuisine	Sol (Tomette) Mur BCDA(Ciment tapissé) Plafond (Plâtre) Plinthes (Bois Peinture) Cimaie (Bois Peinture) Porte-Fenêtre A(Bois Vernis) Porte BC1C2(Bois peint) Encadrement BC1C2AD(Bois Peinture) Embrasure AB(Peinture) Linteau AB(Bois Peinture)
(3) Séjour	Sol (Tomette) Sol (Béton) Sol (Moquette) Mur ABCD(Ciment tapissé) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Peinture) Cimaie (Bois Peinture) Porte A1A2CD1D2(Bois peint) Fenêtre B1B2(Bois Peinture) Volet B1B2(Bois peint) Encadrement A1A2B1B2C1C2D1D2(Bois Peinture) Cheminée A(Bois Peinture) Embrasure B1B2(Bois Peinture) Allège B1B2(Bois Peinture) Linteau B1B2(Bois Peinture) Plafond (Bois peint)
(4) Pièce 1	Sol (Parquet) Mur ABDC(Ciment tapissé) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Peinture) Porte A(Bois peint) Fenêtre BC(Bois Peinture) Volet BC(Bois peint) Encadrement ABCD(Bois Peinture) Embrasure A(Bois Peinture) Embrasure BC(Plâtre Peinture) Allège B(Bois Peinture) Allège C(Plâtre Peinture) Linteau A(Bois Peinture) Linteau BC(Plâtre Peinture)
(5) Couloir 1	Sol (Tomette) Sol (Béton) Mur ABCDEFGH(Ciment Peinture) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Peinture) Porte AC1C2C3E1E2E3GH(Bois peint) Cimaie (Bois Peinture) Fenêtre E1E2(Bois Peinture) Volet E1E2(Bois peint) Embrasure E1E2(Bois Peinture) Allège E1E2(Bois Peinture) Linteau E1E2(Bois Peinture) Encadrement AC1C2C3E1E2E3GHE4E5(Bois Peinture)
(6) WC 1	Sol (Carrelage) Mur (Plâtre et faïence) Plafond (Plâtre peint) Porte A(Bois peint)
(7) SdE	Sol (Carrelage) Mur (Ciment Faïence) Mur ACDB(Ciment Peinture) Plafond (Ciment Peinture) Plinthes (Carrelage) Porte AB(Bois peint) Fenêtre BD(Bois Peinture) Volet BD1D2(Bois peint) Porte de placard D(Bois Peinture) Embrasure DB(Ciment Peinture) Tablette D(Carrelage) Linteau DB(Ciment Peinture) Encadrement B(Bois Peinture)
(8) Couloir 2	Sol (Parquet) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Plâtre peint) Porte ACD1D2D3D4D5(Bois peint) Fenêtre B1B2B3B4(Bois Peinture) Volet B1B2B3B4(Bois peint) Embrasure B1B2B3B4(Bois Peinture) Allège B1B2B3B4(Peinture) Encadrement AB1B2B3B4CD1D2D3D4D5(Bois Peinture) Cimaie (Bois Peinture) Sol (Béton)
(9) Pièce 2	Sol (Béton) Mur BACDEF(Ciment Crépi peint) Plafond (Plâtre peint) Porte AB(Bois peint) Fenêtre C(Peinture) Volet C(Bois peint)
(10) WC 2	Sol (Béton) Mur (Ciment Faïence) Mur ABCD(Ciment Peinture) Mur BCD(Bois peint) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Peinture) Porte A(Bois peint) Fenêtre C(Bois Peinture)
(11) Pièce 3	Sol (Carrelage) Mur (Plâtre et faïence) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Peinture) Porte AD(Bois peint) Fenêtre C(Bois Peinture) Volet C(Bois peint) Embrasure BC(Bois Peinture) Linteau BC(Bois Peinture) Tablette C(Bois Peinture)
(12) Entrée	Sol (Parquet) Mur ABCD(Ciment tapissé) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Vernis) Cimaie (Bois Peinture) Encadrement

	AB1B2CD1D2(Bois Vernis) Embrasure BC(Bois Vernis) Linteau BC(Bois Vernis) Volet B(Bois Vernis) Fenêtre B(Bois Vernis) Embrasure BC(Vernis) Allège B(Peinture)
(13) Salon	Sol (Parquet) Mur ABCD(Ciment tapissé) Plafond (Plâtre peint) Plafond (Bois peint) Plinthes (Bois Peinture) Cimaie (Bois Peinture) Porte AC1C2D1D2(Bois peint) Fenêtre B1B2(Bois Peinture) Volet B1B2(Bois peint) Embrasure B1B2(Bois Peinture) Linteau B1B2(Bois Peinture) Allège B1B2(Bois Peinture) Cheminée C(Bois Peinture)
Extérieur	
(14) Débarras	Mur (Pisé) Mur (Pierre) Plafond (Solives Peinture) Plafond (Poutres bois Peinture) Porte A1A2D(Bois peint)
(15) Etable	Sol (Terre) Sol (Pierre) Mur ABCD(Terre crue et plâtre Peinture) Plafond (Bois peint) Porte ABC1C2C3(Bois Vernis)
(16) Annexe	Sol (Bois) Mur (Pisé Peinture) Plafond (Bois peint) Porte B1B2(Bois peint) Volet BC(Bois peint)
Niveau 1	
(17) Dégagement	Sol (Béton) Sol (Carrelage) Sol (Bois) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Peinture) Cimaie (Bois Peinture) Porte A1A2A3A4A5A6A7DC(Bois peint) Fenêtre C1C2C3C4C5C6(Bois Peinture) Porte-Fenêtre B(Bois Peinture) Volet BC1C2C3C4C5C6(Bois peint) Embrasure C1C2C3C4C5C6(Bois Peinture) Embrasure B(Plâtre Peinture) Allège C1C2C3C4C5C6(Bois Peinture) Linteau BC1C2C3C4C5C6(Plâtre Peinture) Encadrement A1A2A3A4A5A6A7BC1C2C3C4C5C6D(Bois Peinture)
(18) Chambre 1	Sol (Parquet) Mur ABCD(Ciment tapissé) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Peinture) Cimaie (Bois Peinture) Porte ABD(Bois peint) Fenêtre C(Bois Peinture) Volet C(Bois peint) Allège C(Bois Peinture) Embrasure C(Bois Peinture) Linteau C(Bois Peinture) Encadrement ABCD(Bois Peinture)
(19) Chambre 2	Sol (Parquet) Mur ABCD(Tapisserie) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Peinture) Cimaie (Bois Peinture) Porte AC(Bois peint) Porte-Fenêtre D(Bois Peinture) Volet D(Bois peint) Embrasure D(Bois Peinture) Linteau D(Bois Peinture) Mur (Ciment Faïence)
(20) Chambre 3	Sol (Parquet) Mur ABCDEF(Ciment tapissé) Plafond (Solives Vernis) Plinthes (Bois Peinture) Cimaie (Bois Peinture) Porte AB1D1D2D3D4EB2(Bois peint) Fenêtre C1C2(Bois Peinture) Volet C1C2(Bois peint) Embrasure C1C2(Bois Vernis) Linteau C1C2(Bois Vernis) Encadrement A1A2A3B1B2C1C2D1D2D3D4(Bois Vernis) Cheminée (Bois Vernis)
(21) Pièce 4	Sol (Bois) Mur (Plâtre peint) Plafond (Plâtre peint) Porte (Bois Vernis) Plinthes (Bois Vernis) Fenêtre C1C2(Bois Peinture)
(22) WC 3	Sol (Sol plastique) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Mur BCD(Bois peint) Plafond (Bois peint) Fenêtre (Bois Peinture) Embrasure D(Bois Peinture) Tablette D(Bois Peinture) Linteau D(Bois Peinture) Encadrement A(Bois Peinture)
(23) SdB	Sol (Sol plastique) Mur ABCD(Plâtre peint) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Plafond (Ciment Peinture) Plinthes (Bois Peinture) Porte AB(Bois peint) Fenêtre BD(Bois Peinture) Volet BD(Bois peint) Embrasure BD(Ciment Peinture) Tablette BD(Bois Peinture) Volet intérieur BD(Bois Peinture) Tablette BD(Bois Peinture) Garde corps B(Métal Peinture) Limon (Bois Peinture)
(24) Pièce 5	Sol (Bois) Mur ABCD(Ciment Peinture) Plafond (Plâtre peint) Porte AD(Bois peint) Fenêtre BC(Bois et métal Peinture)
(25) Pièce 6	Sol (Béton) Mur ABCDEF(Ciment Peinture) Plafond (Charpente bois) Porte (Bois Vernis) Fenêtre (Métal Peinture) Encadrement A(Bois Peinture)
(26) Chambre 4	Sol (Parquet) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Peinture) Cimaie (Bois Vernis) Porte A1A2CD(Bois Vernis) Porte AB(Bois peint) Porte de placard B(Bois Vernis) Cheminée B(Bois Vernis) Fenêtre C1C2(Bois Vernis) Volet C1C2(Bois Vernis) Embrasure C1C2(Bois Vernis) Allège C1C2(Bois

	Vernis] Linteau C1C2(Bois Vernis) Encadrement A1A2C1C2C3D(Bois Vernis) Fenêtre C1C2(Métal Peinture)
(27) Chambre 5	Sol (Parquet) Mur ABCD(Ciment tapissé) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Peinture) Cimaie (Bois Peinture) Porte AD(Bois peint) Mur (Ciment Faïence) Fenêtre B(Bois Peinture) Volet B(Bois peint) Cheminée C(Bois Peinture) Allège B(Bois Peinture) Embrasure B(Bois Peinture) Linteau B(Bois Peinture)
Niveau 1/2	
(28) Escalier	Mur (Ciment Peinture) Contremarches (Pierre) Marches (Pierre) Limon (Bois Peinture)
Niveau 2	
(29) Dgt	Sol (Tomette) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Peinture) Porte BDA(Bois peint) Encadrement ADB(Bois Peinture) Fenêtre C(Bois Peinture) Fenêtre C(Bois Peinture) Embrasure C(Plâtre Peinture) Tablette C(Bois Peinture) Balustres (Métal Peinture) Limon (Bois Peinture) Main courante (Bois Peinture) Contremarches (Bois) Marches (Bois)
(30) Grenier 1	Sol (Béton) Sol (Bois) Sol (Bois isolation) Mur (Ciment Peinture) Plafond (Charpente sous tuiles)
(31) Grenier 2	Sol (Bois) Mur (Ciment Crépi peint) Plafond (Charpente sous tuiles)
(32) Pièce 7	Sol (Bois) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Peinture) Porte A(Bois peint) Fenêtre C(Bois Peinture) Volet C(Bois peint) Embrasure C(Bois Peinture) Linteau C(Plâtre Peinture) Garde corps C(Métal Peinture)

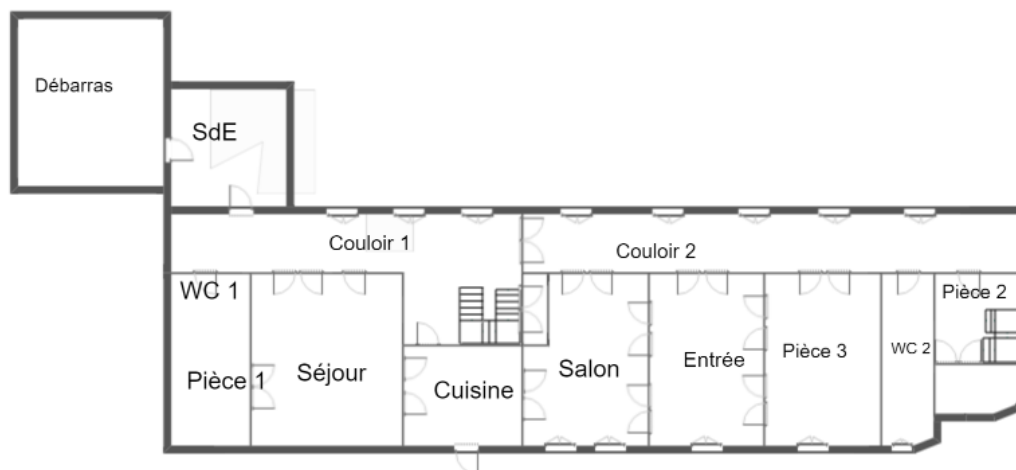
Schéma de repérage

Le présent schéma de repérage est un schéma de circulation permettant de localiser les éléments repérés dans les différents rapports. Il est non coté et non contractuel.

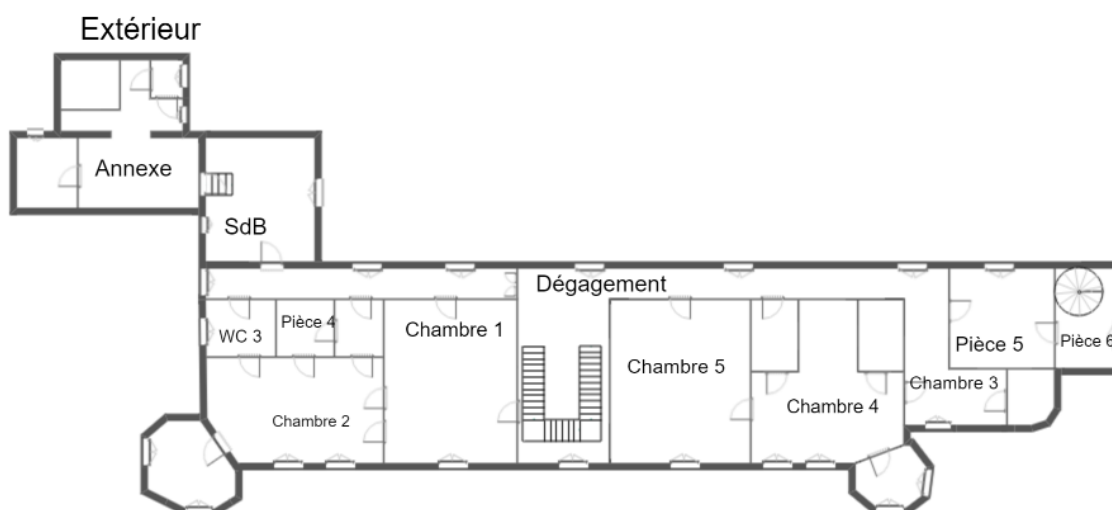


Sous-sol

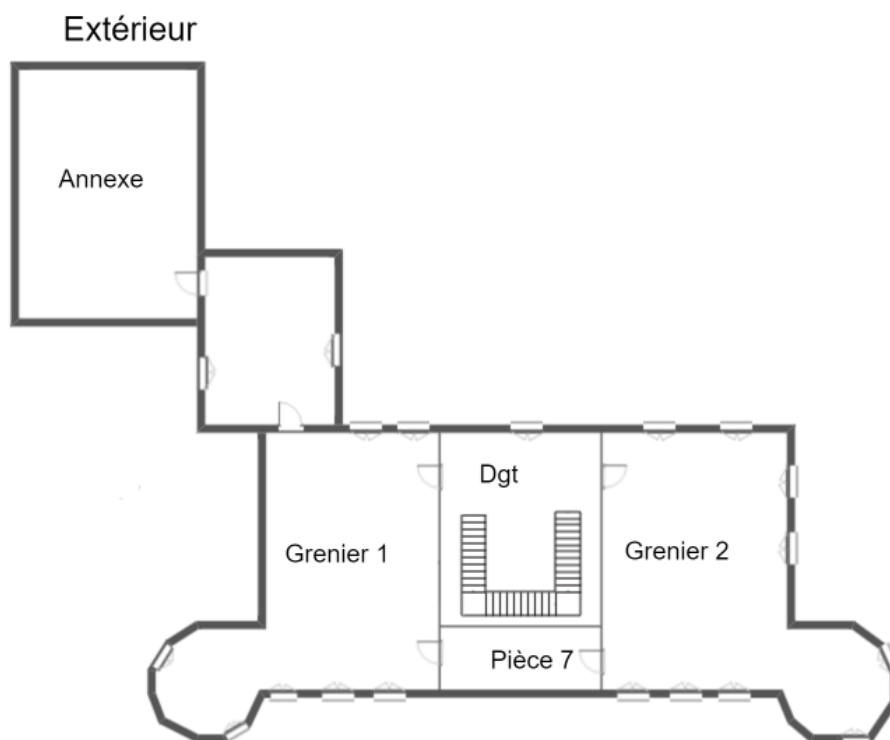
Extérieur



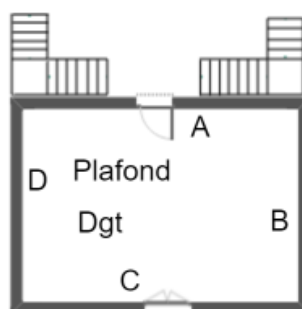
Niveau 0



Niveau 1



Niveau 2



Niveau 2



Conditions particulières d'exécution du dossier de diagnostic technique

Textes de référence

Article L271-4 à L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

Article R.271-1 à R.271-5 du CCH

Ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005

Précisions sur le dossier de diagnostic technique (DDT)

Un dossier de diagnostic technique, fourni par le bailleur, doit être annexé au contrat de location lors de sa signature ou de son renouvellement et comprend le cas échéant un diagnostic de performance énergétique, un constat de risque d'exposition au plomb et un état des risques naturels et technologiques. Pour les logements situés dans un immeuble collectif dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} janvier 1975, l'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité devront être réalisés pour les contrats de location signés à compter du 1^{er} juillet 2017. Pour les autres logements, l'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité devront être réalisés pour les contrats de location signés à compter du 1^{er} janvier 2018.

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges. Il doit, suivant le type de biens, contenir les documents suivants :

- Un constat de risque d'exposition au plomb (CREP),
- Un état mentionnant la présence ou l'absence d'amiante,
- Un état relatif à la présence de termites dans le bâtiment,
- Un état de l'installation intérieure de gaz,
- Un état des risques naturels miniers et technologiques,
- Un diagnostic de performance énergétique (DPE),
- Un état de l'installation intérieure d'électricité,
- Un document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif (depuis le 1^{er} janvier 2011).

Si l'un de ces documents produits lors de la signature de la promesse de vente n'est plus en cours de validité à la date de la signature de l'acte authentique de vente, il est remplacé par un nouveau document pour être annexé à l'acte authentique de vente.

D'après l'article R.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

- Pour une personne d'établir un document contenu dans le dossier de diagnostic technique sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 ;
- Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document contenu dans le dossier de diagnostic technique, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.

La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal.

Aucun formalisme particulier n'est prévu par le législateur pour la réalisation du DDT

BOURG EN BRESSE, le 13/12/2024

Mairie de Dagneux,

Place de l'Hôtel de Ville
01120 DAGNEUX

Référence Rapport : DIA-CMP02-2411-012

Objet : **Attestation sur l'honneur**

974 Rue de Genève Château Chiloup

01120 DAGNEUX

Château, R+2

Date de la visite : 14/11/2024

Madame, Monsieur

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Monsieur CIAMPA Philippe, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

Présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens - appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates - référence indiquée sur chacun des dossiers),

Ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 2.000.000 par sinistre et par année d'assurance),

N'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur CIAMPA Philippe

A-DIAG-B

